

POURQUOI, COMMENT SE SYNDIQUER ?

Dernière mise à jour : 19-07-2009

Comme plusieurs dizaines de milliers de salariés (es) qui l'ont fait, vous envisagez de rejoindre la CGT. Quelles que soient vos motivations, vous exprimez ainsi la volonté de ne pas rester isolé (e), d'être acteur, actrice de votre avenir, de prendre en main vos affaires.
Contactez votre Délégué syndical : postmaster@cgtsdh.fr

La CGT vous invite à prendre votre place dans l'action et l'activité syndicale, à vous investir, à vous y épanouir, car la CGT ce n'est pas les " autres ", qu'ils soient responsables ou délégués, élus ou mandatés. La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 800 000 adhérents (es) pour améliorer la situation de toutes et tous.

SE SYNDIQUER, C'EST SIMPLE !

Il vous suffit de prendre contact avec votre délégué syndical:

Tel : 04 76 68 39 52

Mail : postmaster@cgtsdh.fr

Il se chargera des formalités d'usage. **POURQUOI UNE COTISATION SYNDICALE** : La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT et constitue un élément vital au financement de l'activité de toute la CGT, du syndicat qui mène l'action à l'entreprise jusqu'à la Confédération. Elle garantit son indépendance à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

De combien ?

La cotisation fixée statutairement à 1 % du salaire net est un principe d'égalité. Chaque adhérent cotise proportionnellement à ses revenus.

Pour une gestion pratique et régulière, la CGT, ses organisations pratiquent et encouragent le prélèvement automatique des cotisations syndicales. **EN SAVOIR PLUS SUR LA CGT?** Rendez vous sur le site officiel de la Cgt.